

**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**Pulnoy**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 avril 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL WEHRLÉN DENIS MATHIS C. JACOB BABIN D. ZIETERSKI ENEL DEVITERNE PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. ZIETERSKI  
R. CORBERAND a donné pouvoir à L. WEHRLÉN  
C. SIMEANT a donné pouvoir à N. JACOB  
C. FRANCHE a donné pouvoir à MC. DANNEBEY  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
A. DEMARNE a donné pouvoir à A. CASTELA

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Carine JACOB, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET**  
Vote du Budget Primitif 2023

**Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27  
présents : 21  
votants : 26 (VB ne prend pas part au vote)  
pour : 19  
contre : 7 (SD-DZ-LZ-DD-JE-FP-ZBI)  
abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Crédits inscrits au Budget primitif 2023	4 641 449.98 €	4 064 785 €	562 213 €	436 400 €
Virement à la section d'investissement (023)	62 471.83 €			
Virement de la section de fonctionnement (021)				62 471.83 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)				
Restes à réaliser			223 663.43 €	761 939 €
Résultat reporté 2022		692 616.37 €	474 934.40 €	
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023</b>	<b>4 703 921.81 €</b>	<b>4 757 401.37 €</b>	<b>1 260 810.83 €</b>	<b>1 260 810.83€</b>

Considérant l'avis favorable (2 CONTRE : DD – DZ) de la Commission n° 1 en date du 29 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal :

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- APPROUVE le Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord sur la proposition susvisée.

PJ : Maquette du BP 2023

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 21/04/2023 et que la convocation a été faite le 07/04/2023.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Marc OGIEZ

Le Maire

